INFO CHAUX

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

N°44

DÉCEMBRE 2024

LE MOT DU MAIRE

"Au cours de la cérémonie des vœux de début d'année, je vous avais annoncé une année 2024 dite « de transition ». Pourquoi « de transition » ? eh bien tout simplement parce que notre plus grand projet de mandature, la finalisation des trottoirs, nous a non seulement bien occupés pendant plus de 2 ans mais surtout parce que, malgré de nombreuses subventions, notre budget a été bien entamé. Il s'agissait bien sûr d'une démarche parfaitement maîtrisée mais il n'empêche que 2024 devait permettre de nous « refaire ». C'est chose faîte et c'est ce qui explique la taille des projets que nous avons menés cette année. Petit projet ne veut pas dire projet bon marché ni projet vite fait. Outre la vie courante, vous avez pu constater que nous ne sommes pas restés les bras croisés :

- *Pour nos différentes manifestations, nous avons décidé de réaliser l'accès à ce qui était historiquement le parking de la brocante, dans le verger derrière la crèche ; depuis les constructions Ages et Vie, nous ne pouvions plus passer et le parking de l'entrée du village (au bout de l'aérodrome) ne suffisait pas.*
- *Des érables, rue des Vergers, menaçaient de déstabiliser une maison : il a fallu abattre les arbres et les dessoucher.*
- *L'entretien du cimetière fait partie de notre feuille de route ; nous avons signé un forfait avec une société pour la tonte et la coupe des arbustes jusqu'en juillet. Depuis juillet, c'est une équipe constituée de membres du conseil municipal qui assure cette fonction, le souci étant la maîtrise du budget.*
- *Nous avons reconduit, avec la même société que pour le cimetière, la taille des arbustes le long de la RD 465.*
- *La réfection du réseau routier communal a été assurée par le biais d'un « blowpatcher » ; c'est un entretien à minima sachant que la réfection complète est à prévoir dans les futures mandatures car il s'agit de dépenses importantes pour notre budget.*
- *Nous avons participé financièrement, avec l'Association d'Education Populaire (AEP), à la réfection du joug d'une cloche de l'église ainsi qu'à une réparation du toit de celle-ci.*
- *Nous avons fait réaliser un audit énergétique pour le bâtiment de la mairie, nous indiquant les travaux à prévoir afin de diminuer à terme et efficacement notre facture de chauffage.*
- *Nous avons changé toutes les antennes de synchronisation à l'intérieur des postes hauts ENEDIS. Elles étaient très vieilles et occasionnaient des allumages intempestifs de l'éclairage public.*
- *Nous avons financé l'installation du poste ENEDIS HTA (Haute Tension A ou moyenne tension) afin d'assurer l'alimentation électrique des logements sociaux et des futures maisons de la rue du Ballon des Vosges.*
- *Nous avons finalisé l'équipement en outillage de l'employé communal. Malheureusement, suite au cambriolage, il faut tout réapprovisionner.*
- *Bien sûr, nous avons assuré les différentes manifestations habituelles : repas des ainés, cérémonies 8 mai, 11 novembre et Charnier, vœux ...etc.*
- *Cette année, pour la première fois, nous avons organisé un spectacle musical baptisé « Show Chaux ». C'était une première mais nous espérons bien l'inscrire dans notre programme pour les années qui viennent.*
- *Enfin, nous avons procédé à la mise en œuvre du reboisement (ilots d'avenir) soutenu par l'ONF (Office National des Forêts) et avec l'aide financière de la Région*
- *Tout ceci nous a coûté la bagatelle de presque 72 000 € TTC.*

Si quelques habitants nous font des remarques sur tel ou tel entretien mal ou pas effectué, tel ou tel dysfonctionnement, sachez que vous avez une équipe municipale qui fait le maximum tout en étant soucieuse de la bonne maîtrise du budget et en évitant, autant que faire se peut, l'augmentation des taxes.

Je vous invite également à lire le numéro 3 de la rubrique « comment travaillons nous ? ».

Bien que le contexte international et national nous préoccupe, ***je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux 2025. Ensemble, continuons à bien vivre à Chaux !!*** *"*

Jacky Chipaux, Maire de Chaux

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie au public :
Mardi et jeudi : 16h30-18h30
Mercredi : 10h00-12h00
Et sur RDV

Tél : 03 84 27 10 30

Email : mairie.chaux90@wanadoo.fr

Mise en page et Impression : CFI Services - Belfort
Responsable de la publication : Jacky Chipaux
Comité de pilotage : Pascale Labeuche et Chantal Lesou

Tirage en 500 exemplaires

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie	03 84 29 30 17
Pompier	18 - 112
SAMU	15
ENEDIS	09 72 67 50 90
GRFD	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux	03 84 29 50 19
CCVS	03 84 54 70 80
SMICTOM	03 84 54 69 44
Pharmacie de garde	32 37
Médecin de garde	39 66

LES TRAVAUX RÉALISÉS

A NOTER : LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SONT EN LIGNE

Vous pouvez désormais consulter l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal sur le site internet de la Mairie : www.mairiedechaux.fr

LE BUDGET PRIMITIF 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Vote du budget le 21 mars 2024	701 463 €	601 364 €	659 938 €	659 938 €
Réalisé au 28 novembre 2024	505 038 €	490 264 €	581 156 €	167 351 €

COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

D'aucun pourrait penser qu'une commune, petite ou grande, est autonome et qu'il lui suffit de respecter les normes et règles dictées par l'état.

De multiples compétences[1] sont nécessaires pour faire vivre une collectivité. De par leur taille, certaines collectivités ne peuvent pas tout assumer. Par ailleurs, quelques compétences se doivent d'être mutualisées afin d'optimiser les coûts. D'autres enfin, se doivent d'être hiérarchisées afin d'assurer une cohérence d'ensemble.

Cet article a pour but de montrer à la fois la complétude des compétences entre les différents partenaires de notre commune mais aussi, quelquefois, la lourdeur administrative.

Nos partenaires sont nombreux : Territoire Energie 90, Communauté de Communes des Vosges du Sud, SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), AMF et AMF90 (Association des Maires de France et Association des Maires de France 90), Syndicat des Eaux de Giromagny, Centre de gestion 90, Préfecture du territoire de Belfort, PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges), Centre Culturel de la Haute Savoureuse. Au sein de chacun d'entre eux, notre commune est représentée par des élus qui sont soit titulaires soit suppléants.

Il faut bien sûr maîtriser les compétences de chaque partenaire afin de pouvoir mener à bien nos projets, avec le maximum de complétude et d'efficacité, dans un minimum de temps, en optimisant bien évidemment l'aspect budgétaire afin d'obtenir le maximum de subventions extérieures.

Bien sûr, ce qui pilote tous nos projets, c'est notre feuille de route qui ne doit pas être mirifique mais au contraire réaliste, en tenant compte justement de tous ces partenaires.

On parle de projets mais on pourrait parler aussi de réponses à apporter à nos habitants : face à une question ou un problème, il faut toujours apporter une réponse étayée qui tient compte de la règlementation, de notre organisation, de nos partenaires.

Prenons l'exemple de la CCVS (Communauté de Communes des Vosges du Sud), elle assure 12 compétences. Pour chacune d'elles, la CCVS gère les fonctions « de base » : le budget, le règlement, les horaires, les tarifs… Et de manière plus spécifique, elle gère :

- La piscine (depuis début 2024 en termes de maintenance, de personnel, …etc.)
- La mutualisation des moyens / services / produits : achat et prêts d'outils (débroussailleuse, balayeuse, peinture, panneaux signalisation …), commandes groupées …etc
- La culture : organisations de spectacles, cinéma itinérant, subventions d'associations, aide aux activités sportives et culturelles…etc
- Le scolaire / périscolaire/ extrascolaire :
  - gestion du personnel, tarifs cantine, transports ….etc
  - en accord avec l'éducation nationale : organisation de la carte scolaire, organisation des RPI

[1] Logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, mobilité… etc, dans tous ces domaines, les collectivités disposent chacune de compétences différentes et complémentaires de celles de l'État.

- La GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) / Environnement / Ordures ménagères :
  - en accord avec la préfecture ➲ elle collecte des zones d'accélération des énergies renouvelables (principalement photovoltaïque, géothermie, biomasse …etc), les zones humides, elle participe à la définition du Plan de prévention des risques d'inondations, elle gère les cours d'eau, reméandrement de rivières, effacement d'étangs….etc
  - en accord avec le SMICTOM ➲ elle participe aux réunions de définition des règles de collecte des ordures ménagères, à l'élaboration des tarifs…etc
  - en accord avec le SERTRID ➲ elle participe aux réunions de définition de l'organisation, de mises en œuvre de nouvelles technologies de traitement des déchets
- L'assainissement / services techniques / bâtiments : gestion du règlement assainissement collectif et privé, gestion des personnels techniques, maintenance du réseau par gestion d'un plan pluriannuel, réunions Commission d'Appel d'Offres (Bâtiments Travaux Publics et routes), définition des tarifs dans la cadre de l'élaboration du budget, gestion de la station d'épuration ….
- La petite enfance : gestion des crèches, gestion du personnel, des infrastructures, du règlement …
- La communication : financement d'illiwap pour les 22 communes, élaboration et diffusion de toutes les documentations élaborées par la CCVS à destination des 22 communes, gestion des messages illiwap de la CCVS, … etc
- Le cadre de vie / urbanisme / PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) / PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : pour les 22 communes : validation des demandes préalables de travaux, validation des permis de construire, définition des zones humides, … :
  - en accord avec la préfecture ➲ participation à l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondations
  - en accord avec les 22 communes et l'agence de l'urbanisme du territoire de Belfort ➲ élaboration du PLUI
- Le tourisme / grand site : gestion des animations touristiques sur le périmètre de la CCVS, …etc :
  - en accord avec la compétence communication ➲ promotion de ces animations
  - en accord avec l'office du tourisme de Belfort ➲ gestion de la complétude des activités touristiques
- La finance / vie associative : élaboration du budget principal et des budgets annexes, attribution des fonds de soutien aux communes, répartition des quotes-parts pour les communes pour des activités réparties (RPI, piscine …etc), gestion du catalogue périodique des activités de toutes les associations de la CCVS, …etc
- Prochainement : gestion de l'eau potable, gestion du règlement eau potable, gestion des personnels techniques, maintenance du réseau par gestion d'un plan de gestion pluriannuel, réunions Commission d'Appel d'offres (BTP et routes), définition des tarifs dans la cadre de l'élaboration du budget,...etc.
  - en accord avec l'agence de l'eau ➲ respect de la réglementation, suivi des contrôles

Notre commune, doit, pour la majeure partie des services ou des actions qui nous sont demandés, aller chercher et appliquer la bonne règle de gestion, l'aval, de tel ou tel service de la CCVS. Je détaille ici les compétences de la CCVS mais il en est de même, pour d'autres compétences, avec tous nos partenaires cités plus haut.

Vous le voyez donc, nous ne sommes pas autonomes et seuls au monde et ceci peut expliquer, dans certains cas, le temps de latence pour apporter une réponse. Mais cette répartition des compétences peut parfois nous servir dans la mesure où, lorsqu'une décision est prise, elle l'est avec l'ensemble des acteurs et, de ce fait, prend plus de poids.

Je pourrai, dans de futurs numéros, vous décrire le mode de fonctionnement avec nos partenaires autres que la CCVS.

Jacky Chipaux

LES CHANTIERS DE L'ANNÉE

Comme annoncé à la cérémonie des vœux, l'année 2024 est considérée comme une année dite « de transition ».

Le chantier majeur de la mandature concerne la réalisation des trottoirs, qui s'est achevée fin 2023. Les travaux ont duré deux ans. La construction des trois tronçons s'est enchainée et a permis une sécurisation de la traversée du village depuis plus d'une année. L'équipe municipale a bénéficié de l'expertise d'un conseiller financier privé.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire communal, le conseil municipal a réalisé en 2024 des travaux courants, tout en priorisant les chantiers selon leur importance et délai. Citons par exemple :

- la réfection de la chaussée,
- la rénovation de deux toitures des abri bus Bellevue et Eparses,
- l'installation du poste ENEDIS HTA,
- l'entretien du cimetière, les travaux forestiers et paysagers, le fauchage des fossés,
- le remplacement d'une armoire de commande de l'éclairage public grande rue face aux éparses …

En 2025, la commission travaux du Conseil Municipal a déjà établi une liste de tâches et dépenses pour l'année, comme par exemple :

- le remplacement d'un poteau d'incendie 17 rue saint martin,
- l'installation d'un feu routier à la sortie du lotissement rue du ballon des Vosges en concordance avec les feux situés grande rue angle rue de la Vaivre,
- le remplacement des deux portes du foyer communal,
- la réfection des voiries communales …

Le Conseil Municipal va donc se consacrer aux travaux courants du village et travaille déjà sur des idées, projets de chantiers majeurs pour la prochaine mandature.

◆De nouveaux habitants au lotissement Terre des Vosges :

Depuis le 1er octobre, de nouveaux habitants se sont installés rue du ballon des Vosges, dans les trois immeubles de 4 appartements chacun : des T4 de 80m2 composés de 3 chambres, un abri de jardin, une terrasse et une place de parking.

Ces 12 logements sociaux appartiennent à la société Néolia. Huit logements sont loués entre 488€ et 527€ et quatre autres entre 438€ et 473€ (selon les ressources des locataires). Le bailleur Néolia s'engage à appliquer des plafonds de loyers et il doit attendre 25 ans avant la vente des appartements.

La commission d'attribution de ces logements sociaux s'est tenue le mercredi 3 juillet 2024 au siège social de Néolia à Montbéliard. Elle est composée d'administrateurs et de représentants désignataires (Néolia, La Préfecture, la Mairie, le Conseil Départemental, les Associations d'aide aux logements sociaux).

Sur les 40 demandes reçues par Néolia, 36 ont été examinées (soit 3 demandes par logement). Les 12 logements ont été attribués selon les priorités suivantes : les attestations d'hébergement - les violences reconnues sur les femmes - RSA ou sans ressources - le nombre d'enfants - famille monoparentale - PMR - ancienneté de la demande.

La commune est heureuse d'accueillir ces nouvelles familles et ces jeunes écoliers en particulier.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Quelques parcelles disponibles :

Une dizaine de parcelles sont à vendre dans le lotissement « Terre des Vosges ».

***Pour plus d'informations :* Tel : 03.89.31.73.27 - Mail : contact@terre-developpement.com**

https://www.terre-developpement.com

LA VIE DU VILLAGE

LE « SHOW À CHAUX » 2024 : UN ÉVÈNEMENT SOUS LE SOLEIL

Le 20 juillet 2024, sous un ciel radieux, s'est tenu l'événement musical, le « Show à Chaux ».

Ce premier festival a été organisé par la municipalité, avec l'aide de nombreux bénévoles et orchestré avec brio par Louise, habitante du village, dans le cadre de son stage scolaire.

Cette fête a rassemblé quinze groupes sur quatre scènes différentes, offrant aux spectateurs une expérience musicale variée et immersive.

Sur la première scène, les amateurs de rock ont pu vibrer aux sons des Sonneurs du Lion, de The Bundy, EACh et 4 Gram's Blues Rock Band.

Les Sonneurs du Lion

Vladimir Sekula

L'énergie était au rendez-vous, captivant les spectateurs dès les premières notes.

La deuxième scène, quant à elle, a résonné au rythme du jazz avec la performances remarquables d'Accro'Jazz, Du Thé Dansant, Vladimir Sekula, et notre DJ David Dalucas, qui a su animer la soirée avec brio.

L'église de la commune a accueilli une chorale, offrant un moment de musique dans ce lieu chargé d'histoire.

La quatrième scène a laissé place à la country et à la danse en ligne, incitant le public à se lever et à se joindre à la fête.

Tout au long de la journée, la musique a envahi les rues de Chaux, créant une ambiance festive et conviviale. Pour se rafraîchir sous ce soleil estival, une buvette et des stands de petite restauration étaient à la disposition des festivaliers, contribuant à faire de cette journée un moment de partage et de plaisir.

Jean-Marie Animation

Le « Show à Chaux » 2024 a été un véritable succès, le public a répondu présent.

L'équipe organisatrice espère vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus mémorable !

Louise Jacquiot

Le Conseil Municipal remercie vivement Louise pour son dynamisme, sa joie et sa motivation sans faille sur ce projet.

CÉRÉMONIE AU CHARNIER : IL Y A 80 ANS

Le 22 septembre a eu lieu la cérémonie du souvenir au Charnier de Bellevue.

Il y a 80 ans, vingt-sept résistants capturés par les Allemands et emprisonnés à la caserne Friederichs à Belfort furent fusillés.

Trois d'entre eux ont été tués à Chaux : Maurice Joannard 23 ans soldat FFI, étudiant, Charles Chipeaux 33 ans aspirant FFI, coiffeur et Emile Jean Lemporte caporal FFI 34 ans, ajusteur. La mémoire de ces trois résistants fusillés et de leurs six camarades morts en déportation a été honorée par de nombreuses personnalités dont :

Cécilia Mourgues, sous-préfète du Territoire de Belfort, Geneviève Perros, présidente de la section locale du souvenir français, Guillaume Bigot, député, Florian Bouquet, président du département du Territoire de Belfort, Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, le Colonel de Gendarmerie Combot et les élus des deux communes (Chaux et Plancher les Mines).

L'UNC de Chaux, les familles des victimes, les municipalités, la préfecture, le sénateur, le département, le souvenir français et le député ont déposé des gerbes au pied du monument.

« À nous le souvenir, à eux l'immortalité ».

UNE CASQUETTE POUR MARQUER L'UNITÉ

Le maire y pensait depuis un moment, il avait à cœur de faire une surprise à ses conseillers, ce fut chose faite : Jacky a offert une casquette brodée avec l'écusson de la commune à toute l'équipe municipale : **« un présent pour marquer l'unité de l'équipe ».**

UN TROPHÉE « VICTOIRE DE L'INVESTISSEMENT LOCAL » À LA JOURNÉE DE L'ECHARPE

Le samedi 14 septembre 2024, l'Association des Maires du Territoire de Belfort organisait « La Journée de l'Écharpe » destinée aux élus du département.

Cette année, la manifestation, réunissant près de 160 personnes, a eu lieu à Fontaine.

Plusieurs temps forts sont venus ponctuer cette journée :

- un salon des maires : 80 exposants présents pour un temps d'échange avec les élus et leurs collaborateurs
- des interventions diverses et une conférence animée par l'ANDES (association des élus en charge du sport)

Lors de cette journée, la Fédération Régionale de Travaux Publics a décerné un trophée représentatif de « la victoire de l'investissement local ».

La commune de Chaux a reçu ce prix (pour les communes de – 2000 habitants) avec Giromagny (pour les communes de + 2000 habitants).

MAISON SÉNIORS AGES ET VIE : UN AN DÉJÀ

La maison séniors a fêté sa première année le 4 octobre. L'équipe encadrante, les 16 résidents et quelques élus ont partagé un moment convivial lors de ce premier anniversaire.

Les résidents sont heureux de participer à la vie de la commune. Ils restent au contact des enfants de l'école et ont réalisé tous ensemble (avec la commission fleurissement) une fresque accrochée sous le préau de l'école pour les fêtes de fin d'année.

Ces échanges intergénérationnels permettent de garder « un brin de jeunesse » en soi pour certains et « un brin de sagesse » pour d'autres.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme dans toutes les communes, la cérémonie du souvenir de l'Armistice du 11 novembre 1918 a réuni les villageois devant le monument aux morts.

Etaient présents Geneviève Perros, présidente de la section locale du souvenir français, Cécilia Mourgues, sous-préfète du département, les portes drapeaux, l'harmonie de Giromagny, l'UNC, sans oublier de nombreux jeunes : les cadets de la défense, les jeunes sapeurs-pompiers de Giromagny, les enfants de l'école Schouler et leurs institutrices (ils ont déposé des roses) et le jeune Léopold Bonvalot qui a fait la surprise de chanter « La strasbourgeoise » : **un moment émouvant.**

OPÉRATION BRIOCHES

L'opération Brioches de l'Adapei fut localement un grand succès grâce à la générosité de nos concitoyens et l'investissement de fidèles bénévoles. La boulangerie locale Au Tradition'L a fourni cette année 335 brioches qui ont été distribuées dans tout le village.

Cette action contribue au développement de projets associatifs tels que l'accessibilité universelle, l'accès à la culture, aux sports, loisirs et citoyenneté et par là même de changer les regards sur le handicap intellectuel.

Un grand Merci aux Chauxois qui malgré l'augmentation du prix de la brioche ont permis de récolter cette année la somme de 2159 euros.

Armelle Devilloni

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique a eu lieu le 29 octobre. Malgré une invitation ouverte à toute la population, seule une vingtaine d'habitants étaient présents. L'avancée de la feuille de route ainsi que des chantiers engagés ou réalisés ont été abordés. Les échanges ont été conviviaux et très enrichissants. L'ensemble de l'équipe municipale a eu plaisir à répondre aux diverses questions des citoyens et espèrent avoir d'avantage d'habitants aux futures réunions publiques de 2025.

TÉLÉTHON

Ce samedi 30 novembre, la plupart des ingrédients étaient réunis pour réussir un beau Téléthon.

Avec le soutien de la mairie, l'équipe de bénévoles installée au foyer et au chalet des chasseurs dans la forêt de la Vaivre a accueilli un peu plus de 200 personnes. Beaucoup d'entre elles ont profité du beau soleil pour s'oxygéner dans la forêt malgré des chemins boueux et détrempés. D'autres sont restées, bien au chaud au foyer, pour profiter de l'ambiance et des animations.

Les activités proposées au cours de la journée (Tir à la carabine, à l'arc et à l'arbalète, tombola, buvette au foyer et au chalet, soupe, pâtisseries, « bredele », crêpes, hots dogs, tours en voitures de collection, pesée du jambon fumé, initiation à la danse « Country », vente de miel) ont été appréciées de tous. Le stand « Vannerie » a connu un énorme succès.

Le bilan provisoire de cette manifestation (dons + recettes) se chiffre à plus de 6000 euros.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée placée sous le signe de la générosité et de la solidarité.

Les personnes désirant rejoindre la petite équipe de bénévoles sont les bienvenues. Elles peuvent s'adresser à Gilbert Monnier par mail : gilbert.monnier@laposte.net ou par téléphone : 07 81 59 61 48 Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2025. Elle aura lieu le samedi 29 novembre.

Colette et Gilbert Monnier

INFORMATIONS DIVERSES

VENTE DE L'ANCIENNE POSTE

Depuis le 14 novembre, tous les appartements de l'ancienne poste ont été libérés, les baux ont donc pris fin. Les anciens locataires ont retrouvé un logement.

La Mairie va donc procéder à la vente de cette habitation en un bloc.

Toute personne intéressée par cette acquisition peut s'adresser à la Mairie.

ARRIVÉE D'UNE ANTENNE RELAIS DE TÉLÉPHONIE

L'implantation d'une antenne relais de réseaux de téléphonie mobile 5G est en projet sur la commune en 2025.

Pour information, actuellement 100 % des habitations sont couvertes par la 4G par au moins un opérateur (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free) mais ne disposent pas d'une couverture 5G.

Capter un réseau 5G peut être possible si des antennes sont installées dans des communes voisines.

Malgré le refus exprimé par l'ensemble du Conseil Municipal lors d'une délibération et celui de l'Aéro-club de Chaux, l'opérateur Orange impose l'installation d'une antenne à la commune. Nous avons donc l'injonction de trouver une localisation, la plus propice pour tous (probablement derrière l'éco point).

Les échanges se font avec Orange. Une antenne relais sera donc installée dans l'année sur la commune.

CITOYENNETÉ

CIRCULATION SUR LES TROTTOIRS, QUI EST PRIORITAIRE ?

Pour rappel, les trottoirs sont réservés aux piétons. Sont considérés comme tels, un usager à pied ou encore un enfant de moins de 8 ans qui circule à vélo.

Une personne qui déplace un deux-roues (vélo ou cyclomoteur) à la main, qui pousse un landau, une poussette ou une chaise roulante, est également assimilée à un piéton.

Les trottoirs sont par conséquent interdits aux cyclistes (de + de 8 ans). A cet effet, des panneaux « trottoir : réservé uniquement aux piétons » et « piste cyclable » sont installés rue de Bellevue et rue des Oiseaux.

Amis piétons, cyclistes et conducteurs, respectons les règles de la sécurité routière. Soyons vigilants et faisons de nous des citoyens responsables pour la sécurité de tous.

VOL ET DÉGRADATIONS DIVERSES

En septembre, l'atelier communal a été cambriolé. Le cambrioleur a fait main basse sur l'ensemble du matériel portatif thermique et électrique. Le préjudice est estimé à 6 500 €. La bibliothèque partagée au centre du village a été vandalisée à plusieurs reprises et sera supprimée aux prochains dégâts.

En parallèle, la Mairie ne cesse de ramasser les déchets laissés dans la forêt ou encore réparer les dégradations au City stade pour garantir une sécurité aux enfants du village.

Ces surcouts d'entretien et le rachat de matériel viennent entacher le budget de la commune.

Nous comptons sur votre vigilance citoyenne pour pallier ces désagréments.

PERMANENCE DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

Depuis une année, des conciliateurs de justice, à disposition des citoyens, tiennent une permanence dans diverses communes. Ces conciliateurs sont présents le jeudi, en semaine paire, de 14 à 17h, à la mairie de Chaux.

Ils reçoivent uniquement sur rendez-vous (contact : 06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46).

Pour rappel, la conciliation de justice permet de trouver une solution amiable grâce à l'intervention d'un tiers, le conciliateur de justice. La conciliation de justice est gratuite et permet de régler de nombreux conflits civils du quotidien auxquels vous êtes confrontés : impayés, problèmes de voisinage, différents entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons, etc.

La conciliation de justice favorise le rétablissement d'un dialogue entre les parties et permet d'aller vers un compromis. Ce mode de résolution amiable permet ainsi d'économiser du temps et des ressources pour la collectivité et les citoyens.

Nous vous rappelons que pour les litiges inférieurs à 5 000 euros et troubles de voisinage, la tentative de conciliation est impérative avant de saisir le juge. Cette mesure favorise une résolution amiable et évite un recours systématique au tribunal.

CARNET DE BIENVENUE

Angeleen, stagiaire à la Mairie en début d'année 2024, a eu pour mission de créer un carnet de bienvenue pour les nouveaux arrivants au village.

Ce livret donne toutes les infos utiles : location du foyer, les associations, les coordonnées de la CCVS, du SMICTOM, du Syndicat des eaux, les modalités administratives pour s'inscrire à l'école, faire un passeport, une carte d'identité, un Pacs …

Pour les nouveaux arrivants, il suffit de le demander à la Mairie.

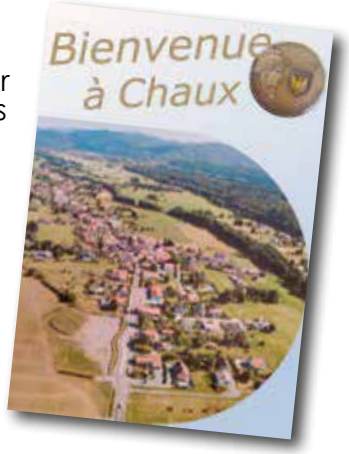

HISTORIQUEMENT CHAUX

LA LIBÉRATION DE CHAUX NOVEMBRE 1944

Il y a 80 ans, la famille Petey était anéantie.

Le 22 novembre 1944, le village de Chaux était libéré. Un moment de joie dont peu de tchodis (nom donné jadis aux habitants de Chaux) se souviennent, qui a couté la vie à toute une famille.

Deux jours avant ce 22 novembre 1944, un calme peu ordinaire régnait dans le village, comme si l'occupant avait disparu. En effet, l'ennemi s'était regroupé à l'est de la Savoureuse en crue avant de faire sauter les deux ponts.

Le 21 au soir, Marie Lotz sort du café de la poste que tenait sa mère Alice et remonte le village en criant à qui voulait l'entendre « les Français sont à Lachapelle ». Le soir même, venant d'Evette et Sermamagny au volant d'une jeep, le capitaine Linden traversait le terrain d'aviation en zig zag, afin d'échapper aux mortiers allemands encore présents à l'est de la Savoureuse.

Marcel Linden avait hâte de se retrouver chez ses beaux-parents qui habitaient à l'entrée sud du village (aujourd'hui le 8 grande rue).

Le lendemain 22 novembre, alors que le 21ème bataillon de marche avançait sur la forêt de la Vaivre, un char de Fusiliers marins de la 1ère DFL se présente au bord de la Savoureuse à proximité de la rue St Martin. Les occupants du blindé voient un Allemand sortir de la maison Petey et s'enfuir en direction de la forêt toute proche. Ordre est donné de tirer. Un obus traverse l'appentis servant aussi de cave côté ouest de la demeure où s'était réfugiée toute la famille. C'est le drame. La mère Emma Gevisse et les trois enfants : Marie Louise née en 1932, Albert né en 1934 et Alice née en 1936 sont morts sans avoir compris pourquoi. Louis, le père blessé à la main, s'enfuit en direction de la maison voisine mais il est fauché à son tour en traversant le pré entre les deux habitations.

Le lendemain, les hommes qui restaient au village, iront ramasser les corps. Ces derniers mis en cercueil seront déposés au Corps de Garde communal alors situé à l'angle de la rue des Sapois, avant d'être inhumés au fond du cimetière.

La sépulture de la famille Petey est tombée longtemps dans l'oubli jusqu'à ce que le Souvenir français prenne en charge son entretien. A noter qu'en 1955, à l'issue du conseil de révision, les conscrits de la classe 56 sont allés se recueillir sur cette tombe où repose une fille qui aurait dû être des leurs.

Cet historique de la libération de Chaux est réalisé grâce à la mémoire d'un gamin de 8 ans et aux récits laissés par ceux qui ne sont plus mais sont présents dans la mémoire des plus anciens ainsi qu'aux extraits des livres « Histoire de Chaux » de Georges Schouler, AET de Marcel Linden et du numéro hors-série de la revue « La Voge » de 1966.

André Marie

CÔTÉ PASSION

LES 30 ANS DE L'ÉCOLE DE PÊCHE

En 2024, l'école de pêche de l'APPMA a fêté son 30ème anniversaire et poursuit sa vocation de formation auprès des jeunes. Cette année encore, l'école a célébré une année fructueuse en formant douze jeunes passionnés. Des diplômes ont été remis aux élèves de la session 2024. L'occasion aussi de se remémorer l'origine de cette association.

L'association de pêche :

L'APPMA (Association de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique) est une association privée fondée à la demande des propriétaires riverains. Créée en 1982 par quatre mordus de la pêche (Léon Prévot, Alphonse Bardot, Roger Bourdet et Gilbert Chassignet), l'association de pêche privée de Chaux a été présidée par Roger Bourdet durant une année. Ce fut ensuite au tour de François Schubetzer, Gabriel Grosboillot, Pascal Faivre et Maurice Ettwiller, Joel Bardot puis Pascal Meyer de se succéder à la tête de l'association.

La mission de l'APPMA est de gérer les lots de pêche en améliorant la qualité de l'habitat et le repeuplement en truites, issues de nos ruisseaux pépinières. L'APPMA protège ainsi le milieu aquatique.

Ses activités sont diverses : le nettoyage des berges (renouée du Japon), le curage du lit, l'entretien des aménagements des rivières mais aussi la consolidation des barrages et vannes.

L'APPMA de Chaux regroupe environ 60 adhérents, elle est sponsorisée par l'entreprise locale Kuntz.

Le trentième anniversaire de l'école de pêche :

Faisant partie intégrante de l'association, l'école de pêche a donc fêté ses 30 années d'existence.

Pour l'occasion, une réception a été organisée dans la cour de l'école Schouler le samedi 22 juin. Douze élèves (onze garçons et une fille) ont reçu leur diplôme, un trophée et une canne à pêche.

L'école offre une canne à pêche la première année, une canne à pêche avec moulinet la seconde année et une musette la troisième année : de quoi devenir un pêcheur aguerri !

Etaient présents à cette cérémonie Didier Valverdu, vice-président du conseil départemental, Pascal Meyer le président, Daniel Petitjean le trésorier et encadrant de l'école, Jacky Chipaux le maire et ses adjoints, sans oublier les parents et grands-parents des enfants.

Tous ont rappelé les valeurs de la pêche : « prendre part à la nature, la biodiversité, l'entretien des rivières et la passion des poissons ». .

Le fonctionnement de l'école :

Les enfants (âgés de 6 à 12 ans) sont issus du RPI principalement, ils intègrent l'école pour trois ans. Les cours ont lieu cinq samedis matin entre avril et juin. Des cours théoriques sont donnés au départ dans les locaux de la mairie, puis vient la pratique, dans un étang privé à Lachapelle sous Chaux et en rivière.

Les enfants ont d'ailleurs « un parcours réservé » délimité pour favoriser la réussite de leur activité. Un adulte encadre deux enfants pendant la pratique. Le garde pêche vient une fois également.

La mission de l'école :

L'école de pêche a pour vocation de transmettre le savoir des pêcheurs expérimentés aux plus jeunes. La pêche est pratiquée comme une activité de loisirs. Cela permet de créer des liens, de partager une passion commune. Une école de pêche, c'est l'apprentissage de tout ce qui entoure la pratique de la pêche. Différents thèmes sont abordés : les bases de l'association, de la pêche, le respect des rivières, la montée des hameçons, la reconnaissance des espèces, la production des poissons, le règlement de la pêche et le respect de l'environnement.

Les enfants au cours des trois années peuvent se perfectionner au fur et à mesure des séances.

Les poissons, les techniques de pêches :

Pour intégrer l'école, les enfants reçoivent une carte de pêche remise par l'association, valable un an. Cette carte est délivrée par une AAPPMA (Association Agrée de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique). Elle permet de pêcher en étang et en rivière à proximité (Chaux, Lachapelle, Giromagny et ses environs).

Les enfants pêchent en rivière 1ere catégorie des truites arc en ciel (taille maxi de 25 cm) et des truites fario (taille maxi de 30 cm).

Truite arc-en-ciel

Truite fario

Les jeunes apprennent à pêcher selon différentes techniques :

- la pêche au toc : un appât (naturel ou artificiel) est présenté dans l'eau et doit évoluer naturellement en suivant les veines de courant sans les couper, grâce à une plombée bien choisie et une conduite de ligne adéquate.
- la pêche au coup : c'est une technique de pêche sédentaire qui consiste à attirer le poisson sur un poste choisi. Elle se pratique avec une canne à pêche au coup, une ligne, un flotteur, une plombée et un hameçon.
- la pêche à la cuillère : cette technique se pratique avec des cannes courtes et paraboliques, qui facilitent des lancers précis. Le printemps est la saison la plus favorable pour cette technique.

En complément, les enfants découvrent aussi les approches et les appâts associés (le ver de terre, la sauterelle, le pain ...).

Pour les futurs pêcheurs intéressés par cette activité, une communication sera faite dans les écoles du RPI en début d'année civile. **Alors, n'hésitez plus, mordez à l'hameçon !**

LES ASSOCIATIONS

L'A.E.P. : ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE

Nos manifestations :

- **Le marché aux puces :** il a eu lieu le dimanche 19 mai 2024. Cette 37ème édition, organisée par la Mairie dans le cadre de la fête du village, en collaboration avec les associations du village, remporte toujours un véritable succès. Plus d'une centaine d'exposants installés aux abords du foyer communal, du parking de l'église et de la rue Saint Martin, ont répondu présents ce jour-là. Un véritable déballage de toutes sortes de choses a intéressé les chineurs.
- **Les Eurockéennes :** à nouveau cette année, l'association Territoire de Musique a proposé à l'A.E.P. Saint-Martin de participer à la tenue d'une zone confort, ainsi que le renfort à l'accueil sur le site. Pendant 4 jours, une dizaine de bénévoles n'ont pas hésité à donner de leur temps libre afin d'accueillir les festivaliers. Il est bon de rappeler que cette manifestation fait partie de nos principales ressources financières.

Traditionel marché aux puces (photo d'archives)

Après l'effort le réconfort (sur le site)

Scouts et A.E.P. au montage des tentes

- **Repas des virades de l'espoir :** l'A.E.P. a participé au repas de solidarité destiné à lutter contre la mucoviscidose le dimanche 6 octobre 2024 à la salle communale de Lachapelle Sous Chaux. C'est à l'initiative du Club de l'Amitié que ce repas a lieu chaque année.

Les travaux de restauration :

Cette année encore, l'A.E.P. a participé à des travaux de restauration de l'église de Chaux en collaboration avec la mairie : le remplacement d'un joug de support de la cloche dite moyenne pour un montant de 1 390 €, la réparation de faîtières sur le clocher pour un montant de 756 € (sommes financées par l'A.E.P.). D'autres travaux sont en prévision en 2025. La réparation de fissures dans la voûte du vitrail Saint Hubert, petite réparation de la voûte du porche d'entrée du clocher, un nettoyage complet de l'intérieur de l'église, ainsi que la restauration de la bannière Saint Nicolas. Bien sûr, si nos finances le permettent.

2024 se termine, le Président ainsi que toute l'équipe de l'A.E.P. Saint Martin vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en vous adressant leurs meilleurs vœux de bonheur, de joie et de santé à l'occasion de la nouvelle année 2025.

Le président de l'A.E.P. Saint Martin, Jean Marie

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le 9 juin 2024, pour lancer notre 40ème anniversaire, je déclarais « 40 ans, ce n'est pas rien !! … presque la durée d'une carrière professionnelle ! Imaginez tout ce qui a pu être fait en 40 ans ! C'est énorme …non chiffrable … c'est la garantie de notre renommée ».

Nos 160 cotisants, de Chaux et des alentours, adhèrent à nos objectifs de rassembler, de distraire, de faire découvrir et de soutenir certaines causes humanitaires.

Notre équipe dirigeante, expérimentée active et organisée, est largement aidée par beaucoup de membres lors d'activités diverses ! Bref … un vrai club, bien vivant, actif et très dynamique où chacun joue un rôle à sa propre mesure et selon ses capacités.

09 juin 2024 - 40ème anniversaire du Club
Les membres du Comité « chapeautés »

Rappel de nos diverses activités :

- **Jeux de société (belote, tarot, scrabble, chrominos, rummikub …)**
- **Marches d'après-midi, randonnées de journée (repas tiré du sac ou en ferme auberge)**
- **Repas dansants avec orchestre (au foyer communal ou en dehors du village)**
- **Présentations au club (rétro-photos de l'année antérieure, jeudis à thèmes sur sujets utiles)**
- **Animations au club (beignets, lotos alimentaires, goûters après jeux et marches)**
- **Sorties d'un jour (visites lieux historiques, paysages et nature, activités artisanales …)**
- **Voyages (séjour balnéaire d'une semaine en avion, escapade quelques jours en bus)**
- **Activités Hors-Club (patois local, activités Opabt, barbecue, concours de cartes)**
- **Solidarité du Club (Téléthon, lutte contre le cancer, lutte pour vaincre la mucoviscidose)**

Comment fonctionne le club ?

Destiné aux retraités, pré-retraités ou désœuvrés (et leurs conjoints), le club fonctionne les jeudis de chaque semaine impaire dans la salle du foyer communal, avec goûter offert à 16h30. D'autres jours, hors jeudis, sont quelques fois utilisés pour des activités externes.

La cotisation annuelle est de 15 €. Notre club participe financièrement aux activités « visites, sorties et repas ». Discrétion, respect, générosité, convivialité sont nos principes au club.

Toujours avec une pensée émue pour ceux décédés cette année, nous souhaitons un rapide rétablissement aux malades et aux hospitalisés.

03/06 septembre 2024 – Au Tyrol - 53 participants

Nous vous adressons, à toutes et tous, nos vœux les meilleurs pour 2025.

Pour avoir plus de renseignements sur nos activités, n'hésitez pas à contacter les membres du Comité ou assistez à l'Assemblée Générale du 16 janvier 2025.

Bernard BOSS :
Tél. 03 84 27 18 79 / 06 11 73 96 95 bernardboss@aol.com

Evelyne VOILAND,
Tél. secrétaire 03 84 27 16 58 / 06 43 51 46 03 evelyne.voiland@sfr.fr

Le président, Bernard Boss

LA CHASSE PRIVÉE DE CHAUX

1 rue Traversière 90330 CHAUX
Tel. : 06 74 73 70 67

Très chers Chauxois et Chauxoises,

Après les changements d'ampleur de l'année dernière,
la Chasse Privée aura stabilisé son action en 2024. L'arrivée de nouveaux membres a accentué son besoin de renouveau et sa montée en puissance, permettant ainsi d'envisager l'avenir avec de beaux projets. La mise en œuvre des nouveaux statuts ainsi qu'une application plus rigoureuse des règlements ont permis d'asseoir et de renforcer la sécurité pour tous les sociétaires et les occupants de la forêt de la Vaivre.

L'association a poursuivi en 2024 son renouvellement et son entretien des chaises de tir afin d'assurer des tirs fichants.

La volonté d'intégrer les élèves de l'école de Chaux à la replantation des arbres et aux ateliers proposés par la FDC90 pour la découverte de la faune et de la flore s'amplifiera encore en 2025 par la mise en place, à l'étang Colin, d'une plateforme naturelle, propice à la découverte des oiseaux pour les écoliers. Le chalet de chasse reste toujours à disposition pour les élèves.

L'association a poursuivi sa participation au Téléthon 2024 pour sa plus grande joie. Elle sera impliquée aussi dans le ramassage des déchets sur la commune, reconduira la création de décors de Noel et participera au brulage des sapins en janvier 2025. Un repas sera aussi organisé, marquant la fin de la saison cynégétique, il sera accompagné d'une tombola pour les habitants de Chaux. Les chauxoises et chauxois sont aussi invités à participer aux journées découvertes.

Bien que déjà mentionné l'an dernier, il est important de rappeler que l'association, en collaboration avec la municipalité a également pour fil rouge de renforcer l'application des règles du Parc Naturel du Ballon Des Vosges pour la forêt de la Vaivre. Elle constate malheureusement de plus en plus d'incivilités en matière de circulations de véhicules à moteur sans laissez passer, de canidés sans laisse, et de promeneurs indélicats avec leurs déchets. Les chasseurs sont les sentinelles de la nature, et s'engagent à la protéger.

Pour nous rejoindre et pour tout renseignement concernant nos activités, vous pouvez nous contacter par téléphone aux coordonnées ci-dessus :

A vos agendas :
La Chasse Privée organisera un repas avec tombola à la salle communale le **02/03/2025.**

Le président ainsi que tous les membres de la Chasse Privée de Chaux vous souhaitent une très bonne année 2025.

Le secrétaire, Bernard Combot

LES COPAINS D'ACCORDS

Plutôt que de grandes phrases, venez vivre avec nous une expérience au cœur même de notre concept associatif ''Les Copains d'Accords''.

Pour nous rejoindre ou pour plus d'infos :

Présidente : SAMPOL Anne-Marie Tél : 07 82 511 418
Trésoriere : BRETEY Patricia Tél : 06 88 15 88 74
Secrétaire : VALS Fernand : fernandvals@orange.fr

Le secrétaire, Fernand Vals

L'APPMA : ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Bien le bonjour de notre APPMA,

Une année relativement calme pour la soixantaine d'amoureux(ses) d'eau claire et de poissons mouchetés. La nature a été généreuse pour nos rivières, le manque d'eau ne s'est pas fait trop sentir comparé aux années précédentes, ce qui n'a pas empêché une surveillance continue de nos rivières mais surtout de nos ruisseaux pépinières qui nous assurent un bon repeuplement de nos cours d'eaux et des pêches prometteuses.

Comme beaucoup d'associations, le manque de bénévoles se fait parfois sentir, mais la persévérance d'un solide noyau, que je remercie, nous permet la continuité des nombreux travaux d'entretien des berges et des rivières et la pérennité de nos manifestations (une pensée particulière pour Claude qui a donné beaucoup de lui-même durant de nombreuses années).

A ce sujet, nous vous attendons pour notre repas friture du 23 février 2025 (places limitées à 100 personnes) et nous invitons à nous retrouver sur nos trois stands (pêche à la truite, tombola et tir) lors de la fête du village.

Fort de ces trente années d'existence, notre école de pêche, réservée en priorité aux enfants du RPI, se poursuivra sur cinq samedi matin en mai et juin 2025.

Note négative : toujours cette problématique de personnages de l'extérieur qui prennent nos rivières pour des dépotoirs et incivilités diverses que nous combattons depuis de nombreuses années. Espérant que notre ténacité puisse mettre fin définitivement à ce problème. N'hésitez pas à nous signaler tout acte illicite.

En vous souhaitant une bonne fin d'année, croisons les doigts pour 2025.

Présidente : MEYER Pascal Tél : 06 36 59 13 34

Secrétaire : PETITJEAN Daniel Tél : 06 83 48 45 78

Garde : LEFEVRE Pascal Tél : 06 81 65 38 78

Le président, Pascal Meyer

L'ASRC : ASSOCIATION SPORTIVE ROUGEGOUTTE CHAUX

Notre club est fier d'annoncer que, pour la saison en cours, le nombre de licenciés est resté stable par rapport à la saison 2023/2024, signe de l'engagement et de la passion de nos membres. Cette année encore, nous avons des équipes dans chaque catégorie, permettant à chacun de s'épanouir dans un environnement sportif et convivial.

L'équipe féminine U18

Nous sommes actuellement à la recherche de jeunes joueurs nés en 2010 et 2011 pour compléter notre effectif U15 garçons. N'hésitez pas à nous rejoindre et à faire partie de l'aventure !

Pour suivre notre actualité, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet

www.asrougegoutte.com ou sur Facebook www.facebook.com/asrougegoutte

Le président, François Buchwalter

ASSOCIATION MAIDAN SANS FRONTIÈRES

Cette année 2024 aura été encore une année chargée en émotions et en actions, pour notre association.

Toujours tournée vers l'aide humanitaire et caritative, nous continuons sans relâche à aider les familles ukrainiennes, accueillies sur le Territoire de Belfort, et qui sont à ce jour environ 430 personnes déplacées. Ces aides débutent par l'accueil, lorsqu'elles arrivent, puis par un soutien matériel, psychologique et administratif. L'association a fourni à de nombreuses reprises, notamment de la vaisselle et du mobilier.

Pour marquer les 2 ans de l'invasion russe en Ukraine, nous avons organisé le 24 février un rassemblement à Belfort, qui a réuni des dizaines de personnes et les médias.

En juillet, l'association a de nouveau participé aux Eurockéennes par la tenue d'un stand alimentaire, en permettant à une vingtaine de personnes ukrainiennes de travailler sur le site pendant plus d'un mois (un grand merci à la direction des Eurockéennes pour ce soutien sans faille).

Stand Maïdan aux Eurockéennes

Cette année marque aussi, pour notre association, le retour de l'aide humanitaire vers les populations en Ukraine. Nous avons notamment collecté des denrées alimentaires non périssables, qui sont parties vers les régions Est en Ukraine.

Enfin, l'intégralité des recettes, liées à la tenue du stand des Eurockéennes, de la participation au Marché aux Puces de Chaux et l'organisation fin septembre de la venue de la chorale Les Petits Chanteurs de Guewenheim, nous ont permis à deux reprises de cofinancer des convois humanitaires à destination de l'Ukraine, à hauteur de 1 200 €, et tout récemment d'acheter 2 groupes électrogènes pour 2 400 €, destinés à une «base vie» dans la région de Donetsk (Est de l'Ukraine).

Qu'est-ce qu'une «base vie» ? C'est un lieu retiré à quelques kilomètres du front, mobile, et tenu par des volontaires. Ces volontaires sont souvent des médecins, psychologues, cuisiniers et autres personnels d'intendance. Les personnes qui se battent sur la ligne de front (souvent des militaires), peuvent se battre par exemple 4 jours d'affilé, puis viennent «se reposen» 3 jours, pour se réchauffer, manger «normalement», communiquer avec leurs proches par téléphone, se faire soigner, etc... Ces personnes sont les défenseurs de nos vies, de notre Europe telle que nous la connaissons, éprise de liberté et de démocratie.

Pour 2024, vous avez encore la possibilité de faire un don à notre association (qui est déductible des impôts).

Pour 2025, je vous donne tous déjà rendez-vous le samedi 5 avril, au foyer communal, pour notre soirée de gala annuelle, avec un repas spectacle qui vous enchantera. Le nombre de place étant limité, vous pouvez déjà vous y inscrire.

En attendant, je vous souhaite à vous et vos proches, de passer de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2025.

Le président, Eric Rio

LES ZÉBULONS

L'association de parents d'élèves Les Zébulons a organisé la traditionnelle kermesse de fin d'année des écoles du RPI (Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Sermamagny) à la salle communale de Chaux le 26 juin dernier. Malgré un temps incertain, la fête a été un beau succès et les enfants sont venus nombreux accompagnés de leur famille !

Les élèves de chaque école ont présenté devant l'ensemble des parents présents une chanson apprise en classe. Après leur prestation, ils ont pu profiter de plusieurs activités en accès libre : toboggan gonflable, pêche aux canards, jeux en bois, maquillage…

La fête a été clôturée par le tirage d'une grande tombola proposant plus de 200 lots !

Au stand restauration, tous ont pu se régaler de barbe à papa, de glace à l'italienne ou de crêpes. Des foodtrucks ont aussi été invités pour la restauration du soir (La fée du chaudron, La cantine à burger et le Restaurant du parc).

C'est aussi à Chaux, que l'association a organisé cette année sa fête de Saint-Nicolas le vendredi 6 décembre dernier. Un goûter composé de Jean bonhommes, clémentines et papillotes a été offert à chaque enfant présent. Différents ateliers de bricolage leur ont permis de créer de jolies décorations de Noël et chacun a pu repartir avec ses créations à la maison !

L'événement a aussi été l'occasion de distribuer les sapins de Noël commandés via notre association et dont les bénéfices serviront à financer les prochains événements ou des sorties scolaires. Nous remercions chaleureusement tous les acheteurs !

L'association, animée par trois mamans volontaires, recherche des bénévoles pour l'organisation de chaque événement, alors n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre l'équipe ou juste nous donner un coup de main ponctuellement !

La présidente, Claire Roullin

LES COMMISSIONS

COMMISSION BOIS ET FORÊTS

La forêt de Chaux s'étend sur une surface de 245 hectares. Elle est sous gestion de l'ONF (Office National des Forêt) et depuis cette année, la commune est adhérente à la COFOR (Association des Communes Forestières). Cette dernière a pour mission de représenter et défendre les intérêts des communes forestières, de former et informer les élus et aussi d'accompagner les territoires dans leurs projets et dans leur transition écologique et énergétique. La cotisation annuelle (327 euros) est prélevée sur les revenus de la forêt.

Point de situation de notre forêt :

- **Les coupes**

En 2023/2024, environ 1 500 m³ de bois ont été coupés. En 2024/2025, environ 1 800 m³ devraient l'être : 1 300 m³ sont déjà sortis, le reste le sera quand l'état des sols le permettra.

Face au dépérissement conséquent de certaines espèces, et sur les conseils de l'ONF, la commune a arrêté toutes les exploitations prévues dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt. Il n'est réalisé que la coupe de chablis, arbres malades et ayant encore à ce jour une valeur marchande.

Les revenus 2024 sont de 142 000 €, et les dépenses de 87 000€ (travaux de bucheronnage, frais de gardiennage de l'ONF, travaux forestiers).

On peut noter des dégâts, visibles dans les parcelles, causés par la circulation des engins dans les cloisonnements prévus à cet effet. Une remise en état est prévue par l'entreprise de débardage.

- **Les ilots d'avenir**

Pour faire face aux évolutions climatiques et sauvegarder notre forêt, il est important de s'interroger sur les futures plantations. Une parcelle d'1 hectare a été définie pour tester de nouvelles essences pour des plantations futures : 1 ha de chênes zeen Espagne a été planté, soit environ 1 200 pieds avec une protection filet et des supports en bois.

La Région a subventionné ces plantations à la hauteur de 12 800 €. La commune a un reste à charge de 7 900 € (comprenant les travaux de sylviculture les deux premières années avec protection filet).

- **L'affouage**

Afin d'être en conformité avec la réglementation, on communique dorénavant par lot (on parlait de volumes auparavant). Un lot est vendu à 100 €, payable à l'inscription (l'affouagiste devient alors propriétaire et responsable de son lot).

Trois personnes ont été nommées responsables de la bonne exécution de l'affouage. Il s'agit de Jean Michel Dupont, Christian Mass et Roger Monnier. Ils seront les interlocuteurs entre l'ONF, les affouagistes et la commune. Ils veilleront plus particulièrement à la protection des arbres et sols.

- **Un arbre planté pour deux naissances**

La commission bois a le projet de planter, une fois par an, des arbres fruitiers pour la naissance des enfants de la commune (un arbre pour deux naissances). En 2024, 12 arbres ont été donc plantés (par la société FX Kundig) dans le jardin pédagogique derrière l'école. Une communication sera faite à ce sujet ultérieurement aux parents, conviés à la plantation des arbres pour officialiser cet évènement.

Un symbole de bienvenue à chaque nouveau-né.

Jean Michel Dupont, Responsable de la Commission bois et forêts.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Depuis 2021, la commune fait appel à une association « les chantiers de l'économie solidaire » pour réaliser la taille des espaces verts le long de la RD, la tonte du cimetière, les travaux de désherbage.

Afin de limiter les coûts, les élus ont réalisé, à plusieurs reprises, quelques tâches, comme la tonte du cimetière, qui a permis de faire une économie de 1280 €, ou encore le désherbage des espaces arborés des trottoirs.

La Mairie fait appel aux volontaires pour accompagner les élus et contribuer ainsi à l'embellissement du village. Elle rappelle aussi par ailleurs que le déneigement devant le domicile des habitants leur incombe. ***Merci à tous***

Un grand Merci à la commission fleurissement pour la décoration du village.

*COMMISSION CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Yoga sur chaise pour les 60 ans et plus

Depuis novembre, une vingtaine de chauxoises et chauxoix se réunissent en mairie, chaque mardi après-midi, pour participer aux séances de yoga sur chaise mises en place par la commission CCAS.

Pendant une heure, ils suivent les directives de Caroline, professeure de yoga diplômée, de l'association Belfort Yoga, et réalisent des exercices stimulant le corps en douceur et en toute sécurité, et adaptables à la condition physique de chacun.

Ces séances, 20 au total, réparties de novembre à mai (sauf congés scolaires), sont totalement gratuites. En effet, la commune a obtenu une subvention de la part du Département du Territoire de Belfort, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, qui couvre une grande partie des coûts de l'activité, qui s'adresse aux personnes de 60 ans et plus.

les séances débutent par des exercices de concentration et de respiration.

76 repas et 105 colis de fin d'année pour les aînés de Chaux

76 : c'est le nombre d'habitants de Chaux, âgés de 70 ans et plus, qui ont répondu présents à l'invitation de la mairie pour son traditionnel repas de fin d'année, le 1er décembre, dans la salle communale de Lachapelle sous Chaux. Cette année, la commune a eu le plaisir d'y accueillir également 9 résidents d'âges et vie.

Le savoureux repas, concocté par les traiteurs/boulangers du village, Eric et Mélanie, a ravi les papilles des convives. L'équipe municipale, et les conjoint(e)s ont assuré le service des assiettes, et…. la vaisselle, tout cela dans la bonne humeur. Entre chaque plat, les danseurs ont pu rejoindre la piste au son de l'accordéon de Jean-Marie, accompagné vocalement par Liliane. Une invitée de dernière minute, haute en couleur et prénommée Simonette, a fait le tour de l'assistance en apostrophant de façon très humoristique certains convives.

Bref, une très belle journée, de l'avis des participants, alliant gastronomie, amusement, danse, convivialité, retrouvailles et bonne humeur.

Jacky et la Simonette

Les aînés qui n'ont pas pu ou pas souhaité participer au repas, ont reçu, début décembre, un colis gourmand composé de produits locaux essentiellement. Les résidents des maisons de retraite n'ont pas été oubliés puisque de jolis coffrets de produits de soins leur ont été apportés. 105 colis au total.

Chantal Lesou, co-responsable de la Commission CCAS

ETAT CIVIL

DU 1ER DÉCEMBRE 2023 AU 30 NOVEMBRE 2024

NAISSANCES	
24 décembre 2023	Julia PREVOT de Guillaume PREVOT et Alisson PATINGRE
11 février 2024	Maëlys MAILFAIT de Anthony MAILFAIT et Daphné GEISS
06 avril 2024	Agathe SAUVAGE de Adrien SAUVAGE et Célia GROSBOILLOT
28 avril 2024	Annabelle MANGEOLLE de Valentin MANGEOLLE et Pauline VOILAND
25 mai 2024	Robin HART DE KEATING LEFRANC de Patrick HART DE KEATING et Laura LEFRANC
14 août 2024	Iris BOUILLERET de Morgan BOUILLERET et Lucie PERROUD
10 septembre 2024	Björn HEIJKOOP de Matthieu HEIJKOOP et Camille BOSSART
13 septembre 2024	Victoria PERCHE de Julien PERCHE et Laetitia GREIB
MARIAGES	
27 avril 2024	Cédric GIRARDOT et Stéphanie KELLER
11 mai 2024	Alexis MAURY et Marion PARGUEY
14 juin 2024	Christian GALOTTE et Edith RENAUD
15 juin 2024	Gaël AIROUD et Pauline GOLDMAN
02 août 2024	Jean-Luc RAVEAU et Stéphanie PLEIGNET
DÉCÈS	
19 janvier 2024	Danièle GURNAUD épouse PERRIN – 53 Rue sous le Bois
23 mars 2024	Raymonde MERCIER – 18 BC Grande Rue
13 août 2024	Fabienne CRALLIS-CORBIERES – 97 Grande Rue
TRANSCRIPTION DE DÉCÈS	
25 décembre 2023 à Trévenans	André BRUCHON – 51 Rue sous le Bois
17 février 2024 à Trévenans	Didier PELTIER – 58 Grande Rue
05 mars 2024 à Trévenans	Christiane MULLER épouse CHRIST – 18 Grande Rue
06 mai 2024 à Trévenans	Claude MOUGIN – 2 Rue des Champs
13 mai 2024 à Trévenans	Francis SCHRUTT – 4 Rue des Prés Fleuris
18 octobre 2024 à Trévenans	Janine MERMET épouse THEVENOT - 49 Rue Sous le bois
12 novembre 2024 à Trévenans	Sylvie TRAVERS épouse LAMBERT – 1 Rue du moulin

Que la nouvelle année voie éclore nos projets, que de belles valeurs nous unissent pour avancer tous ensemble.
Nos énergies conjuguées sont la clé de notre réussite commune.

Mairie de CHAUX
1 rue Saint Martin - 90330 CHAUX
Téléphone : 03 84 27 10 30
Email : mairie.chaux90@wanadoo.fr